

Le Port
GB/VB/VP

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2025067

Désignation des membres du Conseil Portuaire du Port du Lavandou (Abroge et remplace l'arrêté municipal n° 2024367 du 31 octobre 2024)

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code des Transports et notamment les articles L5314-4, R5314-17 et suivants relatifs à la mise en place d'un Conseil Portuaire, et R5314-24 relatif à la durée du mandat des membres du Conseil Portuaire,

Vu la délibération numéro 2020-064 en date du 8 juillet 2020 désignant les représentants de la commune au sein du Conseil Portuaire,

Vu l'arrêté municipal n° 2024367 du 31 octobre 2024 portant désignation des membres du Conseil Portuaire du Port du Lavandou,

Considérant que dans les ports relevant de la compétence des communes, il est Institué un Conseil Portuaire dont les membres sont nommés par arrêté du Maire,

Considérant que lors de l'Assemblée Générale du Club Nautique de la Girelle qui s'est tenue le 24 janvier 2025, Madame Magali GROUSSARD a été élue Présidente, en lieu et place de Monsieur Alain FORTI,

Considérant que la Chambre de Commerce et d'industrie du Var, lors du Bureau Consulaire, qui s'est tenu du 20 au 23 janvier 2025, a désigné Madame Céline RICHAUD pour siéger au sein du Conseil Portuaire du Lavandou, en remplacement de Monsieur Stéphane BONIFAY,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° 2024367 du 31 octobre est abrogé et remplacé par les dispositions qui suivent,

Article 2 : La composition du Conseil Portuaire du port du Lavandou présidé par Monsieur Gil BERNARDI, Maire du Lavandou, est arrêtée comme suit :

QUALITE	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Président	M. Gil BERNARDI	
Représentant du concessionnaire	M. Jean-François ISAIA	Madame Sandra BIANCHI
Membres représentants les navigateurs de plaisance désignés par le Comité Local des Usagers Permanents du Port	M. Yves JUGUET	M. Denis VENTRE
	M. Bernard ROUSSEAU	Mme Mathilde RIOU
	M. Jean-Pierre SIGNORET	M. Charles GROS
Représentant du personnel du Port	Madame Valérie PASQUA	M. Maxime SPANGARO
Membres représentants les services nautiques, construction, réparation et les associations sportives et touristiques liées à la plaisance	Mme Mathilde RIOU	M. Yves JUGUET
	Mme Magali GROUSSARD	M. Rémy TISSIER
	M. Alain PEGLIASCO	M. Jimmy HUC
Représentant du Conseil Départemental	Madame Nathalie JANET	
Représentant de la chambre de Commerce et d'Industrie	Mme Céline RICHAUD	M. Erick MASCARO
Représentant des Pêcheurs	M. Sébastien FERNANDEZ	M. Christian MOLINERO

Article 3 : Un recours pourra être déposé contre le présent arrêté municipal devant le Tribunal Administratif de Toulon, sis, 5, rue Racine, BP 40510 -830471 TOULON Cedex 9 - dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Lavandou, le 21 février 2025

Le Maire
Gil BERNARDI

GB

